

Interview du PDG de l'EDT sur Taui FM le 26 février 2014

Sentiment donc quelque peu attristé à l'écoute de l'interview mené par Jean-Christophe Bouissou (JCB) dans son rôle de thuriféraire obséquieux au service du concessionnaire.

Au début de son interview, le ton est donné d'entrée. Entre 2 jingles « *EDT, tout notre énergie pour le sport* », et après avoir rappelé toutes les performances remarquables d'EDT Vaa, JCB commence son entretien avec le PDG de l'EDT par ce qui se voulait être un compliment adressé à son interlocuteur mais pourrait légitimement troubler les abonnés que nous sommes quand à la bonne utilisation de l'argent de nos factures : « *De mes longues recherches dans la presse et sur Internet..., j'ai remarqué qu'EDT est plus citée dans le sport que dans la controverse* ». Fallait quand même oser !

Pas de controverses donc au sujet d'un opérateur apparemment irréprochable, et en tous cas prétendument incontesté. Pour JCB, le concessionnaire ne serait après tout qu'un généreux et désintéressé mécène du sport polynésien.

Vraiment pas à une contradiction près, JCB indique toutefois ensuite avoir trouvé, lors de ses mêmes recherches « *une véritable littérature de délation* » (sic), concernant ce si généreux mécène. Nous sommes allés voir dans le Petit Robert la signification précise du mot délation : « *Dénonciation inspirée par des motifs méprisables* ». Rien que ça !

Puis nous nous sommes rappelé que ce terme de délation était souvent utilisé pour discréditer les dissidents dans les régimes des « démocraties populaires » des ex Pays de l'Est, pour lesquels l'histoire aura jugé sans appel dans quel camp se trouvaient les motifs méprisables. Quittons maintenant la question des motivations et revenons un instant sur la définition, toujours selon le Petit Robert, du mot « *Dénonciation* » : 1- *Action de dénoncer, de faire savoir officiellement.* 2 – *Action de dénoncer (une mauvaise action)*, définition que nous nous proposons de garder à l'esprit.

De la même manière que la communication paraissait inexorablement bien verrouillée dans ces Pays de l'Est, quelque mois à peine avant la faillite du système, le concessionnaire, avec ses 10 milliards de disponibilités de trésorerie, argument manifestement de poids pour nos politiques, semblait lui aussi bien contrôler jusqu'à peu les media du microcosme polynésien.

Toutefois parmi les média grand public, le quotidien « *Les Nouvelles de Tahiti* » a osé en 2013 ouvrir bien légitimement le débat public sur la question des tarifs de l'électricité.

Qu'avons nous pu lire dans « Les Nouvelles de Tahiti » en 2013 :

Des interventions des universitaires spécialistes de la concurrence Messieurs MONTET et VEYNAIRE, suite à la sortie de leur livre « *La concurrence à Tahiti, une utopie ?* », dont le chapitre 10 traite des industries de réseau et des monopoles naturels qu'il convient naturellement de réguler correctement. Il faut ici rappeler que **leur livre a obtenu le prix VOGEL distinguant les meilleurs ouvrages de droit économique.**

Des extraits de rapports émanant d'institutions aussi incontestables que la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) ou la Chambre Territoriale des Comptes (CTC), rapports qui, rappelons-le, sont téléchargeables sur le présent site.

Le constat fait par la Chambre en 2007 et rappelé par nos universitaires dans leur article paru le 3 juin 2013 que « le coût élevé de l'énergie électrique résulte aussi de l'organisation du secteur qui fait intervenir de nombreux acteurs, sans concurrence et sans contrôle suffisant de la collectivité d'outre-mer sur ses différents délégataires, tous liés à EDT », constat qui reste d'ailleurs malheureusement en 2014 toujours d'actualité.

Un tel constat pourtant incontestable doit-il alors, à en croire JCB, être qualifié de délation de la part de la Chambre ? Non il s'agit là, et pour reprendre la définition du Petit Robert citée précédemment, d'une dénonciation tout à fait officielle (le qualificatif d'officiel serait même ici redondant selon la définition du dictionnaire) au caractère tout à fait honorable, émise par une institution parfaitement estimable, d'une mauvaise action réellement néfaste (et plus précisément ici d'une coupable inaction).

Il nous paraît cependant très vraisemblable que ce terme très agressif de « délation » ne soit pas venu spontanément à l'esprit de JCB et qu'il lui aurait été en fait dicté par le PDG de l'EDT beaucoup plus familier d'une telle brutalité visant à discréditer toute personne qui oserait remettre en cause sa recherche éffrénée de maximisation des bénéfices extraits par tous moyens de la poche des usagers polynésiens du service public.

En tout cas, nous voulons encore croire, malgré les nécessités parfois vénales de la maturité et en l'occurrence les besoins de financement d'une fréquence radio, qu'il reste encore un petit quelque chose de la fraîche innocence du jeune homme qu'a été JCB lorsqu'il y a environ une vingtaine d'années, il manifestait dans la rue, avec son balai *niau*, contre la corruption, et donc contre les relations vénales et pour le moins douteuses entre les hommes politiques et les hommes d'affaires du *fenua*.

Le représentant local du groupe GDF-SUEZ, propriétaire de la SA EDT, n'était lui aussi pas en reste en matière d'allégations culottées et littéralement invraisemblables. Ainsi, il a osé prétendre que « 6 audits avaient été réalisés récemment sur la concession de service public, et que aucun n'avait trouvé à redire sur la gestion du concessionnaire, gestion que nous envierions toutes les autres îles du Pacifique ». Pas moins !

Rien ne l'arrêtant, il a même soutenu, nonobstant son défaut radical d'objectivité et de rationalité constaté par décision de Justice, que la formule d'actualisation tarifaire, la désormais célèbre PETACE, était une « *formule simple et logique* » (sic) !

En ce qui concernent les 2 audits rendus publics, celui de la CTC en 2007 et celui de la CRE en 2012 (au fait, pourquoi les 4 autres audits ne sont-ils pas publics ? On traite pourtant bien ici d'un service public ?), nous ne devons pas avoir les mêmes versions (peut être il y a t'il une version rectifiée par EDT, celle à diffuser largement sur les relais stipendiés ?). Quant à nous, nous lisons dans le rapport de la CRE, page 21, qu'il convient :

« *d'auditer l'équilibre financier de la concession en vue de réformer en profondeur le modèle tarifaire, ce qui implique :*

a. d'objectiver le mode de fixation du juste niveau de rémunération du concessionnaire ;... »

Par ailleurs, le PDG de l'EDT nous bassine à nouveau avec sa rengaine spéieuse selon laquelle « *les tarifs de l'EDT ne sont pas supérieurs à ceux des îles Hawaii* ».

Pour « *répondre sur un terrain factuel* », selon la formule assénée non sans aplomb par M Dubost-Martin à son antienne fallacieuse, **nous invitons les lecteurs à revenir, sur le présent site, aux News du 13 juillet 2013, comportant une réédition du communiqué des « indignés » du 31 juillet 2012, pour lire un démenti cinglant, mais basé sur des éléments factuels parfaitement référencés, qui démontre le caractère totalement captieux des allégations du PDG de l'EDT selon lesquelles les tarifs à Tahiti seraient prétendument comparables à ceux des îles Hawaii.**

Pour en revenir au propriétaire de Tau FM, le pauvre JCB n'a-t-il plus assez d'argent pour payer la facture d'électricité de sa radio ou les T shirts des militants de son mini parti ? Il doit maintenant servir de « mégaphone et de « haut-parleur » à l'EDT. Le soutien financier de son ami Bill Ravel ne lui suffirait donc plus ?